

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023036-BF



*RIBECOURT
DRESLINCOURT*



Compte Financier Unique 2022

Conseil municipal du 04 avril 2023



Compte Financier Unique 2022

Résultats globaux

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Il est nécessaire de constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget Primitif ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du Compte Financier Unique (CFU). Le CFU est un document qui fusionne le compte administratif et le compte de gestion. Il est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote. Le compte financier unique a été voté le 04 avril 2023 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le résultat global de clôture s'élève à 2 966 016,35 € auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de - 1 235 032 €, pour un résultat cumulé de 1 730 984,35€.

| SECTION | REPRISE DES RESULTATS 2020 | RESULTAT EXECUTION 2021 | RESULTAT CLOTURE 2021 (A) | SOLDE RESTES A REALISER (B) | RESULTATS CUMULES (A+B) |
|----------------|----------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 2 101 598,87 € | - 12 003,34 € | 2 089 595,53 € | | 2 089 595,53 € |
| Investissement | 519 192,91 € | 357 227,91 € | 876 420,82 € | - 1 235 032,00 € | - 358 611,18 € |
| Total | 2 620 791,78 € | 345 224,57 € | 2 966 016,35 € | - 1 235 032,00 € | 1 730 984,35 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement pour 358 611,18 € en investissement, ce qui laisse un solde de 1 730 984,35 € à reprendre en fonctionnement au Budget 2023.



Compte Financier Unique 2022

Analyse du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 060-216005314-20230404-D2023036-BF

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 6 251 790,29 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 54,32% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 6 263 793,63 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution (DGF 2020 = 365 235€ ; DGF 2021 = 346 646€ ; DGF 2022 = 316 706€).

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (2022 = 2 315 493 €)

Les dotations versées par l'État

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (2020 = 121 660,52 € ; 2021 = 170 621,14 € ; 2022 = 203 785,85 €)



Compte Financier Unique 2022

Analyse du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 060-216005314-20230404-D2023036-BF

| Dépenses de fonctionnement | | CA 2021 | CFU 2022 | Commentaires |
|--------------------------------------|--|----------------|----------------|---|
| 011 | Charges à caractère général | 1 260 646,96 € | 1 391 517,68 € | L'évolution des dépenses à caractère général est fortement impactée par l'augmentation des prix de l'énergie et devrait l'être aussi en 2023 |
| 012 | Charges de personnel | 3 048 498,55 € | 3 402 875,30 € | La collectivité poursuit la maîtrise de ses dépenses de personnel tout en préservant la qualité des services municipaux et en améliorant les conditions de vie au travail / L'augmentation est due à l'évolution des carrières et du point d'indice |
| 014 | Atténuation de produits | 132 965,00 € | 124 585,00 € | Versement à la CC2V pour les communes les plus pauvres |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | Pas de réalisation sur cette prévision |
| 042 | Amortissements | 409 751,35 € | 440 549,36 € | |
| 042 | +/- value cession d'immo | 6 800,00 € | 578 556,80 € | Vente de terrains |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 232 509,09 € | 236 410,99 € | |
| 66111 | Intérêts emprunts | 95 323,36 € | 92 133,85 € | Dette maîtrisée avec une diminution progressive de l'endettement |
| 66112 | ICNE | -2 978,59 € | -3 177,35 € | |
| 66 | Autres charges financières | | 342,00 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 798,31 € | 0,00 € | |
| 68 | Dotations amortissements et provisions | 0,00 € | 0,00 € | |
| Total des dépenses de fonctionnement | | 5 186 314,03 € | 6 263 793,63 € | |

| Recettes de fonctionnement | | CA 2021 | CFU 2022 | Commentaires |
|--------------------------------------|---|----------------|----------------|--|
| 002 | Excédent antérieur reporté fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | Pas de réalisation sur cette prévision |
| 013 | Atténuation de charges | 26 549,55 € | 30 416,55 € | Remboursement de charges de personnel (notamment indemnités journalières) et supplément familial |
| 042 | Opérations d'ordre | 138 303,85 € | 3 077,67 € | |
| 70 | Produits des services | 170 621,14 € | 203 785,85 € | Baisse importante en 2020 en raison de la covid19. Reprise des activités en 2021 et un fonctionnement complet en 2022. |
| 73 | Impôts et taxes | 896 712,00 € | 947 299,86 € | Pas d'augmentation mais ajout d'une compensation suite à la suppression de la CVAE en 2023 |
| 731 | Fiscalité locale | 2 318 903,47 € | 2 327 856,05 € | Pas d'augmentation des taux d'impositions des contributions directes, mais une augmentation des bases |
| 74 | Dotations et participations | 1 967 271,62 € | 2 020 040,03 € | Dotation de l'Etat, subvention département et CAF |
| 75 | Autres produits gestion courante | 123 520,25 € | 135 093,27 € | |
| 76 | Produits financiers | 287,29 € | 9,13 € | |
| 77 | Produits exceptionnels | 95 348,89 € | 584 211,88 € | |
| Total des recettes de fonctionnement | | 5 737 518,06 € | 6 251 790,29 € | |



Compte Financier Unique 2022

Analyse de l'investissement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230404-D2023036-BF

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :


- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

| Dépenses d'investissement | | CA 2021 | CFU 2022 | Commentaires |
|-------------------------------------|--|----------------|----------------|--|
| 16 | Capital des emprunts | 219 362,27 € | 226 173,02 € | Remboursement du capital des emprunts + réserve pour renégociation d'emprunt |
| 20 | Études | 9 609,69 € | 51 456,00 € | Installation de la fibre pour les nouvelles constructions |
| 21 | Immobilisations Corporelles | 769 826,64 € | 864 114,74 € | |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections (reprises) | 138 303,85 € | 3 077,67 € | |
| Total des dépenses d'investissement | | 1 137 102,45 € | 1 144 821,43 € | |
| Recettes d'investissement | | CA 2021 | CFU 2022 | Commentaires |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 € | 0,00 € | Pas de réalisation sur cette prévision |
| 024 | Produits des cessions | 0,00 € | 0,00 € | Pas de réalisation sur cette prévision |
| 10 | Dotations et Fonds Divers | 622 743,33 € | 401 131,18 € | Recette liée à la taxe d'aménagement suite aux récentes constructions |
| 13 | Subventions d'investissement | 127 306,00 € | 57 392,00 € | |
| 16 | Emprunts | 0,00 € | 0,00 € | Prévision de réalisation d'un emprunt |
| 21 | Immobilisations Corporelles | 36 000,00 € | | |
| 20 | subventions d'équipement versées | | 24 420,00 € | Remboursement des prises fibres non installées sur convention antérieure |
| 040 | Opérations d'ordre (amortissements) | 491 270,17 € | 1 019 106,16 € | |
| 001 | EXCEDENT REPORTE | 0,00 € | 0,00 € | Pas de réalisation sur cette prévision |
| Total des recettes d'investissement | | 1 277 319,50 € | 1 502 049,34 € | |



Compte Financier Unique 2022

Analyse de l'investissement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 060-216005314-20230404-D2023036-BF

| BATIMENTS | |
|--|--------------|
| Extension et rénovation du Centre Yves Montand | 51 456,00 € |
| Travaux mairie | 11 366,64 € |
| Travaux des bâtiments scolaires et périscolaires | 149 999,06 € |
| Travaux divers bâtiments | 52 422,09 € |
| EQUIPEMENTS | |
| Matériel de transport | 52 148,76 € |
| Matériel informatique des écoles | 10 781,48 € |
| Autres matériels informatiques | 10 068,90 € |
| Aménagement cuisine restauration scolaire | 21 014,92 € |
| Divers matériels | 76 199,57 € |
| ESPACES URBAINS | |
| Réfection rue Voltaire | 65 536,80 € |
| Vidéo protection | 69 223,50 € |
| Panneaux affichage | 37 872,00 € |
| Mobilier urbain | 48 495,25 € |
| Travaux d'éclairage public | 20 657,78 € |
| Travaux poteaux incendie | 5 006,10 € |
| TERRAINS | |
| Acquisition de terrains | 115 321,89 € |
| Acquisition maison rue de Marly | 118 000,00 € |